



REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE HONFLEUR

ARRETE N°2026 /559

PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURES A
Madame Vanessa LEPAISANT, Conseillère municipale,

Monsieur Nicolas PUBREUIL, agissant en qualité de Maire de HONFLEUR

VU les articles L 2122-18, L 2122-20, L 2122-32 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L 2212-2-6 du Code Général des Collectivités Territoriales confiant au Maire le soin de prendre provisoirement les mesures nécessaires contre les personnes atteintes de troubles mentaux, dont l'état pourrait compromettre la morale publique, la sécurité des personnes ou la conservation des propriétés ;

CONSIDERANT que pour la bonne marche des services municipaux, et pour permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions et la signature de certains actes et documents soient assurés par les élus et que certaines formalités puissent être assurées dans les meilleurs délais ;

CONSIDERANT que l'ensemble des adjoints est titulaire d'une délégation de fonctions ;

CONSIDERANT qu'il convient de renforcer la proximité avec les habitants et d'assurer un suivi particulier des questions relatives au cadre de vie sur le secteur du Plateau ;

ARRETE

Article 1 : **Mme Vanessa LEPAISANT, Conseillère municipale**, est chargée de la qualité du cadre de vie et du quotidien des habitants – secteur du Plateau.

Délégation de fonctions est donnée à Mme Vanessa LEPAISANT, conseillère municipale, pour exercer, sous l'autorité du Maire, les missions suivantes sur le secteur du Plateau :

- Assurer un rôle de proximité et d'écoute auprès des habitants ;
- Suivre les questions relatives au cadre de vie, à la propreté, à la voirie, aux espaces verts, au mobilier urbain et à l'entretien des espaces publics ;
- Être l'interlocuteur privilégié des habitants pour les problématiques du quotidien et assurer leur transmission aux services municipaux compétents ;
- Participer au suivi des interventions des services municipaux concernant le secteur du Plateau ;
- Contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des habitants et formuler toute proposition utile au Maire dans le cadre de cette délégation ;
- Représenter le Maire, à sa demande, lors de réunions de quartier ou de rencontres avec les habitants portant sur les sujets relevant de cette délégation.

Article 2 : **Délégation est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité à Mme Vanessa LEPAISANT, Conseillère municipale**, chargée de la qualité du cadre de vie et du quotidien des habitants – secteur du Plateau, pour signer tous les actes relevant de sa délégation de fonctions.

Article 3 : M le procureur de la République, M le Trésorier Municipal et M le Directeur Général des services de la Ville sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : ampliation du présent arrêté sera adressée à M le Préfet du Calvados, M le Procureur de la République, M le Trésorier Municipal et M le Directeur Général des Services.

Fait à Honfleur, le 02/07/2026

Le Maire,

Nicolas PUBREUIL



Notifié le
Publié le :
Transmis au contrôle de légalité le

Voies et délais de recours :

La décision prise par le présent arrêté pourra être contestée, dans un délai de deux mois à compter de la date de la présente notification :

- par un recours gracieux, à m'adresser sous le présent timbre,
- par un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen,

Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20260702-ar2026559lepais-AR
Date de télétransmission : 07/07/2026
Date de réception préfecture : 07/07/2026

publication 07/07/2026